

Description du prix

Le prix de l'ARQ pour la meilleure thèse se veut être un symbole d'excellence en recherche qualitative. Le prix récompense la qualité de la recherche réalisée par des diplômées et diplômés de troisième cycle et vise à encourager l'émergence de jeunes chercheurs. Octroyé annuellement, il se compose d'un certificat, d'une bourse, de la publication d'un manuscrit présentant un condensé de la thèse de doctorat dans la revue *Recherches qualitatives* ainsi que d'une adhésion d'un an à l'ARQ.

Lors de sa création en 2004, le prix a d'abord été associé au nom du professeur Jean-Marie Van der Maren, un des membres fondateurs de l'Association pour la recherche qualitative (ARQ). Son parcours dans le domaine des sciences de l'éducation a contribué de manière significative au développement des méthodologies qualitatives et à la promotion de l'ARQ. Depuis ce temps, toutefois, les ramifications disciplinaires de l'ARQ ont cru de façon importante. Le comité exécutif de l'ARQ a ainsi décidé, en 2021, de renommer le prix afin de lui donner une connotation davantage inclusive et de rendre le prix plus signifiant pour les différents champs disciplinaires représentés par les membres de l'ARQ.

Critères d'admissibilité

Toutes les diplômées et tous les diplômés de doctorat des différents champs disciplinaires des universités de la francophonie canadienne qui ont soutenu avec succès et déposé la version finale de leur thèse de doctorat dans les deux années précédant la date limite de mise en candidature au Prix de l'ARQ sont admissibles, sur dépôt de preuves. La soutenance doit avoir mené à l'obtention du diplôme. La thèse doit avoir fait appel à une méthodologie qualitative (ou mixte, mais à prépondérance qualitative) et le manuscrit soumis au concours doit clairement expliciter les aspects méthodologiques de la recherche réalisée. La mise en candidature doit être appuyée par la directrice ou par le directeur de recherche par le biais d'une lettre de recommandation. Si jugé à propos, le rapport rédigé à la suite de la soutenance de thèse et faisant l'objet d'un consensus entre les membres du jury peut également être soumis pour appuyer la candidature.

Il est à noter que les personnes ayant été membres du Conseil d'administration de l'ARQ au cours de l'année précédant la date limite de remise du dossier pour candidature au Prix de l'ARQ ne sont pas admissibles.

Procédures pour les candidatures

Les candidates et candidats doivent s'inscrire à l'aide du formulaire électronique disponible sur le site de l'ARQ. Tous les documents requis doivent être soumis via le site web de l'ARQ, en un seul fichier. Les documents attendus sont les suivants:

-
- le formulaire d'inscription;
 - un manuscrit original d'un article qui présente un condensé de la thèse de doctorat, avec une attention particulière accordée à la présentation de la méthodologie de recherche;
 - le texte, en format PDF ou WORD (.doc) doit comprendre un maximum de 60 000 caractères, espaces comprises, incluant la bibliographie, l'abrégé, les mots-clés et les figures, suivant les consignes de publication de la revue Recherches qualitatives : <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/revue/pour-les-auteurs/format-des-textes/>
 - une lettre de recommandation rédigée et signée par la directrice ou le directeur de recherche;
 - la preuve d'acceptation du dépôt final de la thèse corrigée ou d'obtention du diplôme;
 - si jugé à propos, une copie du rapport rédigé à la suite de la soutenance de thèse et faisant l'objet d'un consensus entre les membres du jury.
-

Ne seront considérées que les candidatures respectant rigoureusement ces procédures. Tous les documents seront traités en toute confidentialité. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus pour évaluation.

Composition du jury

Le jury est sous la présidence d'un membre du conseil d'administration de l'ARQ. Cette personne est professeur-chercheur et désignée annuellement, par résolution du conseil d'administration de l'ARQ. Elle est responsable du déroulement du processus d'évaluation et n'a pas droit de vote. À terme, elle fait état des travaux et du résultat du concours au conseil d'administration de l'ARQ.

Le jury est composé de professeurs-chercheurs provenant d'universités et de champs disciplinaires différents, non associés aux candidates et candidats. Ces personnes ont une expertise reconnue en recherche qualitative. Leur jugement doit être unanime en vue de la remise du Prix au colloque annuel de l'ARQ lors du Congrès de l'Acfas.

Critères d'évaluation

Manuscrit (75%)

-
- exposé clair et cohérent de toutes les parties de la recherche doctorale, incluant : problématique, cadre théorique, questions de recherche, méthode détaillée, principaux résultats et discussion (20%)
 - rigueur exemplaire de l'utilisation d'une méthodologie qualitative ou mixte, notamment en termes de collecte, de traitement et d'analyse de données et de présentation des résultats (35%)
 - qualité de la rédaction scientifique (20%)
-

Lettre de recommandation (25%)

- pertinence et originalité du projet de recherche (10%)
 - exemplarité de la démarche de recherche qualitative (10%)
 - contribution à l'avancement de connaissances disciplinaires, interdisciplinaires, théoriques ou méthodologiques (5%)
-

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter la Présidente du jury par messagerie électronique en indiquant « PRIX de l'ARQ » dans l'objet du message à

à info@recherche-qualitative.qc.ca